

Marguerittes, désert médical ?

Retour rencontres :

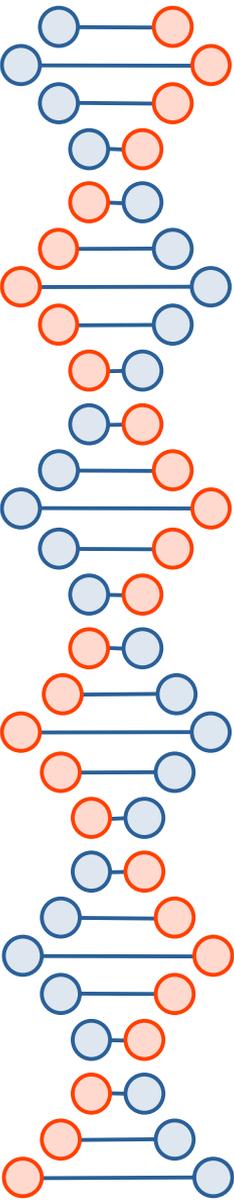
- 27/10 : Claude ROLS, ARS, Directeur de la délégation départementale du Gard ;
- 30/10 : Philippe BERTA, député de la 6ème circonscription du Gard ;

De ces entretiens, il ressort :

- les professions médicales sont des professions libérales
- féminisation constatée de la profession ;
- peu ou presque pas de stagiaires ;
- aujourd'hui, le patient qui ne dispose pas ou plus de médecin traitant peut faire appel au médiateur AMELI
- les MSP sont encouragées et aidées (financement ARS)

Les bruits de couloir :

- un médecin (féminin?) étranger (hors Union Européenne) exerçant aujourd'hui à l'hôpital Caremeau serait susceptible de venir s'installer à Marguerittes



Marguerittes, désert médical ?

Retour entretien téléphonique (2 entretiens)

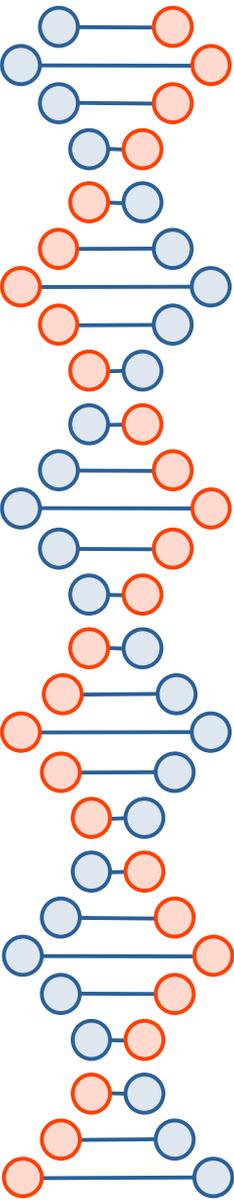
- 30/11 et 01/12 : Lucas POITTEVIN, vice-président de l'ANEMF (Association Nationale de Etudiants en Médecine de France), chargé des perspectives professionnelles ;

De ces 2 entretiens, il ressort :

- Selon des projections du ministère de la santé publiées dernièrement, le nombre de médecins va continuer à stagner « une dizaine d'années » avant de retrouver son niveau de 2021 d'ici 2032.

- Selon l'étude, le nombre de médecins devrait stagner jusqu'en 2027, puis connaître « une hausse assez importante jusqu'en 2050 ». Cependant, il faut prendre en considération l'augmentation et le vieillissement de la population française dans les années à venir (phénomène qui va évidemment nécessiter plus de « besoins en soins). En incluant ce paramètre, la densité de médecins ne retrouvera son niveau de 2021 que « vers 2032 ».

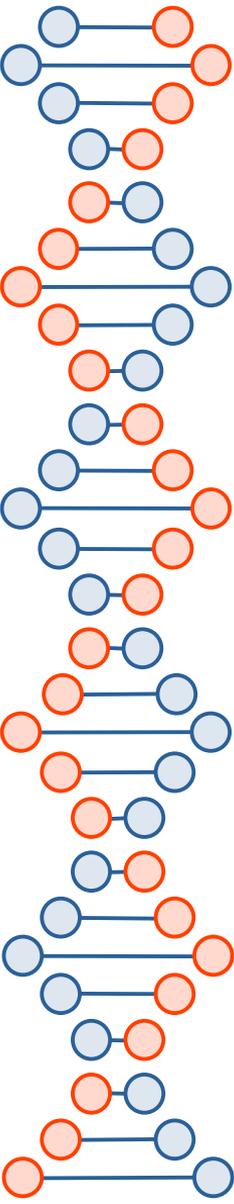
Suite à cela, elle devrait « repartir à la hausse pour être supérieure de 31 % à la densité actuelle en 2050 », d'après la Direction des statistiques du ministère ;



Marguerittes, désert médical ?

- Il existe des dispositifs mis en œuvre par l'ARS pour aider les jeunes médecins à s'installer (CESP ou Contrat d'Engagement de Service Public), dispositif aujourd'hui déployé dans les territoires en forte pénurie de professionnels de santé (cartographie élaborée par ARS). En contrepartie de l'allocation mensuelle qui leur est versée les signataires s'engagent à exercer leurs fonctions, à compter de la fin de leur formation dans des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

- Les réflexions portant sur la création MSP, l'aide à l'installation de jeunes médecins, etc... sont à envisager en intercommunalité compte tenu de la 'porosité' relative à l'accès aux soins qui existe aujourd'hui (je réside dans la commune X mais mon médecin traitant est installé dans le commune Y) ;



Marguerittes, désert médical ?

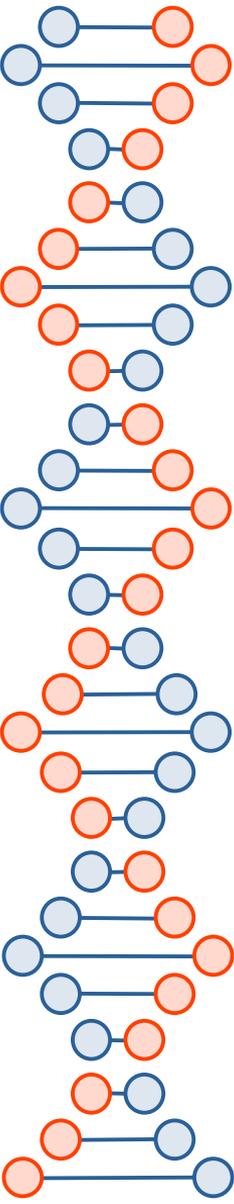
Les actions mises en œuvre par les présidences des comités de quartiers :

Les constats :

- les médecins généralistes de Marguerittes (6 en activité) n'acceptent plus de nouveaux patients et ne pratiquent pas la maîtrise de stage ;

- sondage téléphonique auprès des médecins généralistes (32) des communes voisines de Marguerittes (Bezouce, Poulx, Cabrières, Meynes, Rodilhan, Bouillargues, Manduel et Redessan) ; les résultats de ce sondage font apparaître qu'un seul médecin (Cabrières) prend encore (pour combien de temps) des nouveaux patients et un médecin de Manduel accepte éventuellement de nouveaux patients mais ne se déplace pas à domicile ;

- sondage effectué par le collectif de La Plaine pour connaître (de manière anonyme) le taux d'accès aux soins des riverains de ce territoire de Marguerittes. Ce résultat peut aisément s'extrapoler pour connaître aujourd'hui de manière plus précise les besoins en accès aux soins de la population de Marguerittes (ALD, soins à domicile, etc...)



Marguerittes, désert médical ?

Nos propositions :

- convaincre les médecins généralistes de Marguerittes de ‘devenir’ maîtres de stages en les accompagnant (prise en charge de l’installation, du matériel informatique par la commune) ;
- mettre à disposition des offres de logements ‘chez l’habitant’ de manière à attirer des stagiaires et/ou jeunes médecins ; la commune prenant à sa charge les frais en partie ou totalité ;
- organiser des rencontres en invitant des étudiants (2ème et 3ème cycle) pour leur faire découvrir les intérêts de la commune ;
- mettre en œuvre des CESP aux niveau de la commune ou en partenariat avec d’autres communes ;